

THÈME 3 - POUR DES ALTERNATIVES ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

(Rapporteurs : Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Catherine Gourbier, Elizabeth Labaye, Boris Thubert)

Texte amendé par le Congrès académique du SNES-FSU Orléans-Tours (19 et 20 mars 2012)

VOTANTS : 60	POUR	%	CONTRE	%	NPPV	%	ABSTENTION	%	EXPRIMÉS
THEME 3 amendé : ADOPTÉ	59	98,3%	0	0%	0	0%	1	1,7%	60

Les ajouts et modifications apparaissent en surligné jaune.

Sommaire

1. UNE CRISE MULTIFORME DU CAPITALISME FINANCIARISÉ ET DE LA MONDIALISATION LIBÉRALE

- 1.1
- 1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples
- 1.3 L' Union Européenne dans l'impasse
- 1.4 Penser et proposer des alternatives

2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »

- 2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de l'environnement
- 2.2 La question du travail
- 2.3 Salaires et revenus de transfert
- 2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale

3. POUR UN ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS, DES SERVICES PUBLICS AU SERVICE DES CITOYENS

- 3.1 Pour un État démocratisé
- 3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?
- 3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux besoins
- 3.4 La démocratie

4. LA PROTECTION SOCIALE

- 4.1
- 4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau
- 4.3 Les retraites
- 4.4 Pour une politique familiale ambitieuse
- 4.5 Droit au logement pour tous

5 . POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ

- 5.1 Un contexte en rupture
- 5.2 Propositions et revendications
- 5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme, la xénophobie d'État

Encart « Droits des Femmes »

1 Le SNES s'inscrit dans une perspective de transformation de la société fondée sur la
2 lutte contre les inégalités et le refus des discriminations, pour la satisfaction des
3 besoins sociaux, la reconnaissance des droits fondamentaux, pour l'égalité, la justice
4 sociale, la démocratie et la paix. Les pistes alternatives que nous travaillons mettent
5 en relief le rôle des services publics, le développement de la protection sociale pour
6 une société solidaire, respectueuse du devenir de la planète.

7

8 **1. UNE CRISE MULTIFORME DU CAPITALISME FINANCIARISÉ ET DE LA** 9 **MONDIALISATION LIBÉRALE**

10 • **1.1** La crise de la dette privée débute à l'été 2007 avec l'éclatement de bulles
11 spéculatives, rendues possibles par la déréglementation des marchés financiers et la
12 répartition de plus en plus inégalitaire de la richesse en faveur du capital,

13 Les États ont réagi (sauvetage des banques, timides mesures de relance), creusant les
14 déficits sans s'attaquer aux racines de la crise : banques sauvées sans contre-partie,
15 mesures insuffisantes pour réguler la finance et bloquer la spéculation, hausse
16 salariale bannie.

17 Le déplacement de la crise vers les dettes publiques européennes traduit les failles de
18 la construction européenne et la pérennité des logiques spéculatives et irrationnelles
19 des marchés financiers. Les gouvernements libéraux, soutenus par le FMI,
20 instrumentalisent la crise pour accentuer les politiques d'austérité et de
21 démantèlement des solidarités, conduisant à l'augmentation du chômage, la
22 diminution de la protection sociale, à plus d'injustices, d'inégalités, **de précarité** et de
23 pauvreté.

24 • **1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples**

25 Les États européens se sont soumis aux marchés financiers et aux agences de notation
26 au mépris de la démocratie et de la souveraineté des peuples ; ils empilent des plans
27 d'austérité qui appauvrissent brutalement les classes populaires et moyennes. Coupes
28 budgétaires, suppressions d'emplois publics et licenciements, gel et baisse des salaires
29 publics, déréglementations, casse progressive des services publics et démantèlement
30 du système social : l'austérité provoque un retour de la récession et une hausse du
31 chômage, renforçant les déficits, donc la dette. Ces politiques aggravent
32 dangereusement la situation de pays en difficulté comme la Grèce, l'Italie ou le
33 Portugal... **Le SNES soutient avec vigueur les peuples en lutte contre ces politiques**
34 **dévastatrices.** Il faut rompre avec l'austérité, mettre en échec **le projet toutes les**
35 **tentatives** d'y contraindre **les** 26 États de l'UE de façon pérenne.

36 Pour empêcher les dérèglements qui ont conduit à la crise des dettes privées puis
37 publiques, il faut un nouveau partage de la valeur ajoutée entre capital et travail,
38 favorable à celui-ci. La politique fiscale doit fortement taxer les hauts revenus,
39 notamment ceux du capital et du patrimoine. Il faut revenir à une réglementation
40 stricte de la finance, les marchés financiers dérégulés ayant à nouveau fait la preuve
41 de leur nocivité. Dans l'immédiat, **les dettes publiques ~~devraient être restructurées,~~**
42 **~~après audit citoyen~~ doivent faire l'objet d'un audit citoyen qui contribuera à décider de**
43 **leur annulation et/ou de leur restructuration.** Il faut réfléchir, **en y associant en**
44 **particulier** avec les syndicats de salariés des banques, à une organisation bancaire
45 séparant activités de prêt et d'investissement, à ce que pourrait être un contrôle public
46 démocratique pour financer les investissements utiles et la transformation écologique
47 de la société ; à la création d'un pôle bancaire public permettant notamment aux

48 collectivités territoriales de trouver les capacités d'investissement nécessaires. *Les*
49 *conglomérats bancaires (« too big to fail ») pourraient être démantelés.*

50 • 1.3 L'Union Européenne dans l'impasse

51 Depuis les années 1990, avec la « concurrence libre et non faussée » qui devait faire
52 converger les pays membres, chacun peut faire usage de ses avantages comparatifs,
53 sous le contrôle de la Commission européenne, se faire concurrence pour attirer les
54 capitaux et construire un développement les uns contre les autres. Le dumping (fiscal,
55 social, salarial, réglementaire...) au nom de la « compétitivité », conduit à l'alignement
56 de tous sur les systèmes sociaux les moins développés, les politiques fiscales les plus
57 injustes. Il donne des gages aux marchés financiers auxquels les États doivent
58 s'adresser pour financer leurs dépenses publiques, du fait des règles monétaires et
59 budgétaires interdisant toute solidarité entre États membres.

60 *Les projets* Les nouveaux traités (Mécanisme européen de stabilité (MES), Traité sur la
61 *stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)) visent à mettre de mise en place*
62 *une « gouvernance économique » européenne renforcée (« fédéralisme de la*
63 *contrainte » par la règle d'or, le semestre européen, le projet de nouveau traité, etc.)*
64 *et aggravent renforceraient* le carcan des politiques libérales. La Commission continue
65 de marteler le dogme de la flexibilité du marché du travail pour lutter contre un
66 chômage dont la hausse provient principalement des politiques d'austérité. Cette
67 situation traduit l'impasse dans laquelle se trouvent les instances européennes, en lien
68 avec les traités de Maastricht et de Lisbonne, que le SNES dénonce. Elle *pose la*
69 *question de la confirme l'absence de* démocratie au sein de l'UE, *aujourd'hui bafouée.*

70 • 1.4 Penser et proposer des alternatives

71 Dans ce contexte, le syndicalisme a la responsabilité de construire des mobilisations
72 tant au plan national qu'europpéen et de réfléchir à l'élaboration de propositions
73 alternatives. Au niveau européen, il faut promouvoir des politiques économiques et
74 sociales rompant avec le dumping, *et la flexibilité et la dérèglementation* pour aller
75 vers davantage de solidarité, de protection et de justice sociale *dans toutes leurs*
76 *dimensions (salaire minimum européen ? droit social européen de haut niveau,*
77 *harmonisation de la fiscalité du capital et notamment de l'assiette de l'impôt sur les*
78 *sociétés...)* ; mettre en place des dispositifs efficaces pour lutter contre toutes les
79 formes de dérèglementation de la finance (paradis fiscaux, dérèglementation des
80 activités bancaires, produits financiers spéculatifs...). Pour desserrer le carcan imposé
81 aux politiques budgétaires et monétaires, *il faut revenir sur le dogme de*
82 *l'indépendance des banques centrales (BCE, banques centrales nationales). Celles-ci*
83 *doivent pouvoir prêter directement aux Etats par le biais de la création monétaire. #*
84 *faudrait une extension des missions de la BCE, qui devrait pouvoir jouer un rôle*
85 *normal de prêteur en dernier ressort.* Il faut travailler avec toutes les forces sociales
86 en France et en Europe à la construction d'une autre Europe *véritablement* solidaire,
87 démocratique et respectueuse des peuples.

88

89 2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS UN DÉVELOPPEMENT 90 ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »

91 *L'éducation au développement durable est déterminante pour permettre à chacun dès*
92 *le plus jeune âge et tout au long de la vie de faire des choix « informés »,*
93 *« conscients » et « responsables » : une éducation qui prenne en compte la*
94 *complexité et l'articulation des échelles de temps, d'espaces, de forces, l'articulation*

95 ~~des perspectives économiques, sociales et environnementales.~~ (Thème 1, §1.1 p 3)

96 • **2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de**
97 **l'environnement**

98 **2.1.1** Réorienter les politiques industrielles, mettre un terme à la désindustrialisation.
99 On ne peut en rester aux créneaux « porteurs », ni en revenir à des industries de
100 main-d'œuvre à bas coût, sans réflexion sur l'utilité sociale des productions, les
101 besoins de la population, l'empreinte écologique. Réfléchir à la transformation
102 progressive des entreprises nécessite d'investir dans la formation initiale et continue
103 des salariés et dans la recherche. Les filières dites vertes doivent être encouragées.

104 La politique agricole doit être profondément transformée (souveraineté alimentaire,
105 agriculture paysanne, respect de l'environnement). L'agriculture doit être tournée vers
106 les besoins des populations, non spéculatifs, permettre aux paysans de vivre de leur
107 travail. La PAC doit réorienter ses subventions vers les petits producteurs et
108 développer une coopération avec les paysanneries du monde mises sous tutelle de
109 l'OMC, combattre avec eux l'extension des productions spéculatives transportées du
110 Sud au Nord. Dans le monde de l'entreprise, il faut promouvoir le rôle de l'Économie
111 Sociale et Solidaire, sans actionnaires, et développer les coopératives de production,
112 de distribution ou bancaires. **Il faut aussi exclure les exploitations minières**
113 **néocolonialistes.**

114 **2.1.2 Promouvoir des politiques publiques créatrices d'emplois de qualité**

115 **2.1.2.1 Énergie**

116 Face à une crise écologique profonde liée aux modes de production et de
117 consommation et aux déséquilibres Nord/Sud, il faut aller vers un modèle énergétique
118 durable, avec une réflexion sur les modes de vie, la densification de l'habitat, une
119 politique de transport collectif... Or, que ce soit à partir des centrales thermiques
120 émettrices de gaz à effet de serre ou de dangereuses centrales nucléaires, la voie
121 proposée est toujours l'accroissement de la production énergétique pour une
122 consommation toujours plus importante. ~~La plupart des~~ **Des** pays européens ont
123 décidé de l'arrêt du nucléaire à court ou moyen terme. **Un débat citoyen sur le**
124 **nucléaire doit avoir lieu en France. Le SNES demande la fermeture des centrales**
125 **nucléaires dangereuses.**

126 ~~Tendre vers la sortie du nucléaire~~ **Le développement d'un modèle énergétique durable**
127 **nécessite des investissements élevés et urgents pour la recherche, une politique**
128 **publique volontariste de développement des énergies renouvelables et d'économies**
129 **d'énergie,** créatrices d'emplois nouveaux et qualifiés. Un pôle public européen de
130 l'énergie serait nécessaire.

131 **2.1.2.2 Eau**

132 L'eau est un bien vital, cela interdit toute spéculation financière autour d'elle. La
133 gestion de l'eau se fait trop souvent par délégation de service public auprès
134 d'entreprises privées. Elle doit être régie par le domaine public, à l'échelon communal
135 ou intercommunal. L'État et les agences de l'eau devraient mettre en œuvre une
136 politique d'aide aux collectivités pour ce faire. Le SNES est favorable à une législation
137 contraignante pour lutter contre les pollutions de l'eau.

138 **2.1.2.3 Transports**

139 La question des transports ne peut être dissociée des enjeux environnementaux. On a

140 développé les transports les plus polluants, routier et aérien, sacrifié les usagers des
141 zones « peu rentables » (lignes ferroviaires). Le service public se définit au regard des
142 besoins sur l'ensemble du territoire, avec un financement des régions déficitaires par
143 l'excédent des autres zones. Le maillage territorial doit respecter le principe d'égalité
144 pour l'acheminement des personnes et des marchandises. Il faut **entretenir et**
145 **développer les** des infrastructures ferroviaires (ferroutage) et fluviales, respectueuses
146 de l'environnement. Le SNES condamne l'ouverture au marché du réseau ferré.

147 • 2.2 La question du travail

148 2.2.1 Travail et emploi

149 Si le travail est créateur de richesse et potentiellement émancipateur, les
150 transformations du salariat tendent à le soumettre toujours plus aux exigences du
151 capital. Les politiques libérales attaquent le droit du travail, contourné par l'État et les
152 employeurs, favorisent « précarité » et pauvreté laborieuse, au nom d'une « flexibilité
153 du marché du travail », et développent des emplois dégradés dans les services,
154 relevant en partie d'une « société de serviteurs ». Ces processus touchent notamment
155 les travailleurs peu qualifiés, parmi eux jeunes, seniors jugés « inemployables »,
156 femmes (temps partiel subi, avec des conséquences à court et long terme). La
157 diminution de l'emploi public réduit mécaniquement l'offre d'emplois qualifiés. **Le SNES**
158 **s'associe aux demandes du mouvement syndical de fixation des règles de conditions**
159 **de travail et de rémunérations dans le cadre de conventions collectives de branches ou**
160 **interprofessionnelles.**

161 ~~La FSU~~ **Le SNES porte soutien** l'exigence d'une sécurité sociale professionnelle, qui
162 maintienne et renforce autour du salarié une continuité des droits quelle que soit la
163 situation des personnes. Flexibilité rime avec **précarité**, intensification,
164 individualisation, volonté d'affaiblir les collectifs. Les pressions et tensions au travail
165 entraînent la dégradation des conditions de travail (pénibilités physiques et risques
166 psychosociaux), ~~et a~~ **ont** des conséquences sur les conditions de vie **et accroissent leur**
167 **coût social**. Ces tendances, qu'il faut inverser, peuvent faire du travail une source de
168 souffrance et l'empêcher de jouer son rôle de cohésion et de construction d'une
169 identité positive. ~~Le~~ **Un service public** de médecine du travail doit être **recréé et**
170 **développée et des moyens supplémentaires donnés à l'inspection du travail, avec un**
171 **pouvoir accru**. Le syndicalisme doit agir pour que les salariés reprennent la main sur le
172 travail et investissent les outils de la prévention, et pour contraindre les employeurs à
173 s'y conformer.

174 • 2.3 Salaires et revenus de transferts

175 **2.3.1** La part des salaires dans la valeur ajoutée reste comprimée à un niveau trop
176 faible depuis plus de 20 ans. Il faut rompre avec cette politique : revaloriser les
177 salaires et les retraites est une priorité.

178 Il faut combattre les inégalités salariales qui ont augmenté « par le haut » (stagnation
179 des salaires pour la majorité, hausse forte de la minorité de très hauts salaires),
180 imposer l'égalité salariale femmes/hommes (travail égal, salaire égal ; lutte contre le
181 temps partiel subi synonyme de revenu salarial partiel...).

182 **2.3.2** Le SNES a pointé les limites du RSA. Les mesures récentes renforcent le
183 caractère punitif du dispositif. La création d'un « RSA jeune » n'est pas une piste
184 satisfaisante pour la jeunesse précaire : la FSU demande l'instauration d'une véritable
185 allocation d'autonomie pour la jeunesse. Une hausse des minimas sociaux et des
186 allocations est indispensable.

187 • **2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale ?**

188 La politique fiscale des dernières années a privé l'action publique de ressources
189 considérables au bénéfice des ménages aisés et des entreprises, pour laisser au
190 marché la réponse aux besoins. Une réforme radicale de la fiscalité doit être entreprise
191 pour redonner des moyens à l'action publique, lutter contre le chômage, mener des
192 politiques salariales actives, développer des politiques sociales et réduire les inégalités.

193 **2.4.1 Un impôt progressif réhabilité, fondement de la justice sociale**

194 Il faut redonner une place centrale à un impôt sur le revenu réellement progressif,
195 aujourd'hui mité et peu efficace : abrogation de la loi TEPA, nouvelles tranches,
196 ~~suppression des niches fiscales~~... Il faut taxer davantage les revenus du patrimoine
197 (revenus financiers, plus-values financières et immobilières, stock-options...) et le
198 patrimoine : restauration de l'impôt sur les successions et de l'ISF. La fiscalité
199 indirecte, socialement injuste, doit être réduite voire supprimée pour les produits de
200 première nécessité. Le SNES s'oppose ~~aux projets visant à remplacer~~ au
201 **remplacement des** les cotisations sociales par une TVA dite sociale.

202 **2.4.2 Taxer davantage les entreprises sous-imposées** Les entreprises,
203 notamment les plus grandes, bénéficient de niches fiscales sur l'impôt sur les sociétés,
204 pratiquent l'optimisation fiscale pour échapper à l'impôt en France et utilisent
205 intensivement les paradis fiscaux, **dont la suppression s'impose**. S'attaquer à ces
206 pratiques et avantages procurerait à l'État des ressources considérables.

207 **2.4.3 Fiscalité environnementale**

208 Si elle concerne d'abord les entreprises, elle s'inscrit dans le cadre de la refonte
209 globale de la fiscalité. Instrument pour construire un développement solidaire et
210 durable et viser à empêcher de polluer, elle doit assujettir l'ensemble des secteurs
211 industriels. Elle devrait permettre d'influer sur une consommation responsable
212 (privilégier des produits locaux) et aider au développement de nouvelles
213 infrastructures non polluantes.

214 **2.4.4 Fiscalité locale**

215 Après la suppression de la TP et la création de la CET, non satisfaisante, il faut
216 réfléchir à une fiscalité locale qui ne peut être inspirée par l'autonomie fiscale, en
217 rééquilibrant la part des ménages et des entreprises (depuis 2009 transfert de la
218 fiscalité locale sur les ménages). Les propositions de fiscalité locale sont inséparables
219 d'une réforme de la fiscalité nationale.

220

221 **3. POUR UN ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS, DES SERVICES PUBLICS AU SERVICE**
222 **DES CITOYENS**

223 La crise démontre la faillite d'un système qui a peu à peu coupé les citoyens d'un bien
224 commun, celui d'un État social, soucieux de préserver les intérêts de tous. Il est
225 urgent de repenser la démocratie, la place du citoyen, de l'usager et des SP. Un État
226 fortement démocratisé est garant de la protection du bien commun : accès à des
227 services publics de qualité, à l'emploi, à la culture, à l'éducation, à la justice...

228 Il faut repenser la place de l'État et ses instances de dialogues dans la société
229 française pour promouvoir le SP de demain : plus fort, plus accessible, plus
230 transparent et au service de tous.

231 • **3.1 Pour un État démocratisé**

232 L'État aujourd'hui, c'est l'État national et déconcentré, l'État décentralisé, au sein de
233 l'Union européenne.

234 **3.1.1** La « réforme de l'État » est placée sous le signe du New Public Management
235 depuis 2000. Son laboratoire fut britannique, et la marche forcée à des
236 transformations radicales depuis 2007 (la RGPP) en est directement inspirée. Sceller le
237 sort des services publics et briser un modèle social contraire au développement d'un
238 marché sans entraves afin de « banaliser la France » (Sarkozy) en sont le but.

239 Le SNES oppose à l'État managérial au service du marché un État démocratisé au
240 service des citoyens et de l'intérêt général, assurant solidarité et redistribution,
241 appuyé sur l'autonomie professionnelle de ses agents, fonctionnaires.

242 Un État démocratisé n'est possible qu'au sein d'une démocratie politique aux
243 institutions renouvelées. Comment avancer vers la démocratisation de l'État en
244 s'appuyant sur la professionnalité des agents et sur le statut du fonctionnaire ? Quelle
245 forme de concertation ? Quelle place pour les professionnels ? Pour les usagers ? Dans
246 le cas de l'Éducation, quelle place pour les parents ? Les élèves ?

247 **3.1.2** La RGPP est le passage à un format industriel de la réforme de l'État. La gestion
248 à la performance couplée à l'évaluation individualisée, la contractualisation,
249 l'autonomie du gestionnaire se généralisent. L'objectif n'est pas seulement la
250 suppression de postes et la remise en cause du statut de la FP, mais aussi pour le
251 pouvoir politique l'étroit contrôle de l'administration. La RGPP consacre ainsi une forme
252 de recentralisation aux mains de l'État, à l'encontre des collectivités territoriales, avec
253 des préfets de Région ayant autorité sur les préfets des départements ou le
254 renforcement des pouvoirs des recteurs aux dépens des IA.

255 **3.1.3** À l'opposé de l'État minimal mais autoritaire et centralisé, le SNES avance
256 l'exigence d'un nouvel État social appuyé sur des services publics et un nouveau statut
257 pour les salariés (« propriété sociale »).

258 • **3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?**

259 **3.2.1** L'État territorialisé, entre déconcentration et décentralisation. La carte de l'État
260 décentralisé est complexe. Si le transfert de compétences vers les CT s'est
261 accompagné de progrès indéniables (constructions scolaires), l'absence de véritable
262 péréquation financière ne permet pas de lutter contre les inégalités socio-spatiales en
263 forte augmentation notamment au sein des métropoles. Au-delà, se pose la question
264 de la cohérence des politiques publiques.

265 **3.2.2** Quelle clarification des compétences entre CT pour que leur réorganisation ne
266 soit pas pilotée par le manque de ressources et le gel des dotations ?

267 **3.2.3** Faut-il faire évoluer les périmètres et les compétences des collectivités y
268 compris vers les métropoles et pôles métropolitains ? Faut-il voir un facteur de
269 dynamisme, ou plutôt un risque d'éclatement des départements ?

270 **3.2.4** La place prise par le niveau régional, tant sur le plan national qu'euro-péen,
271 devient de plus en plus grande. Les Régions revendiquent la définition de politiques
272 qui concernent directement le champ de l'éducation et une plus large autonomie tant
273 financière que décisionnelle avec un pouvoir normatif. Certains prônent un acte III de
274 la décentralisation, qui prévoit notamment la décentralisation des services
275 d'orientation. Le SNES s'opposera à toute tentative de décentralisation des CIO et des

276 personnels, sous couvert du service d'orientation tout au long de la vie. Quelle voie
277 définir entre recentralisation des politiques et des outils financiers, et une
278 régionalisation jugée nécessaire face à un État qui aurait trop de pouvoirs ? Si un État
279 centralisé n'est pas en soi garant de réduction des inégalités, la décentralisation non
280 plus. Le partage des compétences État / collectivités ne doit pas être abandonné : en
281 particulier dans l'Éducation où il a maintenu un équilibre entre l'État et les collectivités.

282 • **3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux**
283 **besoins**

284 **3.3.1** Quels enjeux, quelle organisation ? Face à des besoins croissants et des attentes
285 fortes et reconnues, leur mode de gestion est au cœur d'enjeux importants. Ainsi, des
286 Autorités Organisatrices (CT ou État) pourraient déléguer au cas par cas la fonction
287 d'opérateur à des organismes privés.

288 Ces choix sont générateurs d'inégalités et de surcoûts pour la collectivité. On voit par
289 ce biais se multiplier notamment les partenariats publics privés (PPP), une « solution »
290 à court terme qui dénature peu à peu le sens du SP. Pour garantir l'égalité d'accès et
291 répondre aux besoins des usagers, une gestion publique, démocratique – avec des
292 règles tarifaires transparentes, basées sur l'égalité et la progressivité –, s'impose.

293 **3.3.2** Avec une paupérisation de la population, les besoins primaires doivent être
294 mieux pris en charge au travers des SP dont la tarification et la qualité doivent être
295 garantis par des cadres nationaux.

296 L'impôt, juste et solidaire, est le moteur d'un développement du SP. N. Sarkozy a
297 consacré son quinquennat à ne plus l'alimenter, offrant d'énormes marchés à des
298 opérateurs privés.

299 Profitant le plus souvent d'infrastructures publiques qu'ils n'entretiennent pas, ils les
300 exploitent jusqu'à la corde et ne rendent que des dettes à la collectivité. Parallèlement,
301 de plus en plus de missions de services publics sont laissées à des associations sous
302 prétexte qu'elles sont bénévoles, ce qui n'est ni un gage de qualité du SP ni un gage
303 d'équité sur l'ensemble du territoire.

304 **3.3.3** Dans l'éducation, la privatisation gagne du terrain, notamment dans le domaine
305 de l'orientation ou de la formation professionnelle. La loi sur l'OTLV (orientation tout
306 au long de la vie) avec la procédure de labellisation remet en cause l'existence des
307 CIO et leur spécificité au sein de l'EN et transforme les missions et les conditions
308 d'exercice des personnels : fermetures, fusions voire regroupements dans des
309 « guichets uniques ». Le SNES condamne cette politique et se bat pour que les CIO
310 restent des lieux d'information et de conseils sur la scolarité et la formation, de
311 médiation et d'écoute, remplissant un rôle d'expertise et d'observatoire sur le
312 fonctionnement de l'orientation et de l'affectation dans le district scolaire. L'orientation
313 au sein du SP de l'EN doit être confortée et un véritable SPO pour les salariés mis en
314 place. Le SNES revendique une remise à plat de la loi de novembre 2009 et
315 notamment qu'une distinction soit faite entre public scolaire et public adulte (abandon
316 de l'idée de continuum). Il faut améliorer les services d'information et d'orientation de
317 l'éducation nationale en recrutant des COPsy de façon massive, en maintenant les CIO
318 actuels, en recréant les CIO qui ont été fermés ou qui ont fusionné. Les enseignants
319 ne doivent pas se substituer aux COPsy et assurer des entretiens d'orientation.

320 Concernant la formation professionnelle, l'enjeu aujourd'hui est la création d'un
321 véritable SP national, incluant la formation en entreprise.

322 **3.3.4** Il faut définir nos exigences pour un « service public » des personnes âgées.

323 Qualité de vie maintenue et perte d'autonomie nécessitent un organisme de service
324 public, type Agence nationale qui établirait après analyse des besoins le cahier des
325 charges et le contrôle de sa mise en œuvre.

326 Pour l'accès à un droit universel, les objectifs doivent être définis dans un cadre
327 national.

328 • 3.4 La démocratie

329 **3.4.1** Entre l'État et les collectivités, il faut poser le débat à partir de la démocratie à
330 tous les niveaux d'intervention, de la nécessaire solidarité nationale, et des besoins
331 des populations.

332 **3.4.2** Si la décentralisation s'est faite au nom du rapprochement des décisions du
333 citoyen, la démocratie locale reste à inventer. Elle ne peut pas en effet se résumer au
334 rôle des élus. Quelle forme pourrait prendre la nécessaire participation des citoyens ?
335 Une assemblée issue de la société civile inspirée des CESER, des conseils de
336 développement ?

337 **3.4.3** Démocratie et SP : comment garantir aux usagers le droit de se faire entendre ?

338

339 4. LA PROTECTION SOCIALE

340 • **4.1** La protection sociale vise à couvrir les besoins sociaux et les risques ou aléas de
341 la vie, et à compenser les inégalités. Les politiques libérales à coup de mesures
342 partielles mais convergentes visent à la démanteler : RGPP, loi HPST, désengagements
343 Sécurité sociale, loi retraites... aggravant inégalités sociales et territoriales. Dans la
344 santé, la multiplication de franchises et forfaits, l'explosion des dépassements
345 tarifaires s'ajoutent aux déremboursements. Les « reste à charge » s'accroissent, et
346 donc les renoncements aux soins, tandis que les déserts médicaux s'accroissent. Le
347 SNES rappelle son mandat de Perpignan défendant la vision d'une protection sociale
348 solidaire de haut niveau financée par des cotisations et la taxation des revenus du
349 capital et du patrimoine. Il rappelle son opposition à la CSG.

350 La question du financement de la protection sociale, qu'il s'agisse de santé, de
351 minimum vital, de retraite, de perte d'autonomie, est liée à celle du choix de société,
352 ~~donc de la fiscalité~~. Les besoins de financement sont immenses (montée de la
353 ~~précarité, baisse des taux de remplacement, allongement de l'espérance de vie).~~
354 ~~Réforme de l'impôt sur le revenu, taxation du patrimoine et de ses revenus,~~
355 ~~progressivité de la CSG, TVA sociale, assiettes des cotisations, sont entrées dans le~~
356 ~~débat.~~ Le SNES se donne un mandat d'étude sur ces questions.

357

358 4.1.1 Objectifs et financement de la protection sociale

359 La Sécurité sociale est fondée sur le principe « chacun contribue selon ses moyens et
360 reçoit selon ses besoins ». Maintenir et développer les solidarités, l'égalité sur les
361 territoires et entre générations, améliorer le service rendu, nécessitent des
362 financements accrus dans le cadre d'un autre partage des richesses faisant contribuer
363 davantage le capital et le patrimoine. La FSU a posé la question d'une modulation des
364 cotisations en fonction des politiques d'emploi des entreprises. Le SNES demande des
365 élections à la Sécurité sociale et la rénovation de la démocratie sanitaire.

366 • 4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau

367 **4.2.1** L'assurance-maladie est devenue universelle mais ~~les désengagements ont~~
368 ~~imposé la nécessité d'une « complémentaire pour tous »~~. S, si le régime obligatoire
369 rembourse environ 75 % des dépenses de santé (poids des affections longue durée
370 remboursées à 100 %), elle ne rembourse qu'un peu plus d'un euro sur deux en
371 médecine de ville. Comment reconquérir le terrain perdu ? Il faut stopper le
372 désengagement, voter un objectif annuel de dépenses réaliste et programmer une
373 extension des remboursements à partir de ce qu'il est utile sanitaire de
374 rembourser (pas pour servir les groupes pharmaceutiques). Créer un secteur optionnel
375 est une mauvaise réponse aux dépassements d'honoraires, il faut prendre des
376 mesures d'encadrement strict. Les ALD sont remises en cause pour leur coût alors que
377 le débat pour les étendre, les modifier doit être strictement médical.

378 ~~Il faut obtenir un accroissement du financement, notamment en rendant la CSG~~
379 ~~fortement progressive et en taxant les revenus financiers.~~

380 **4.2.2** La diminution des remboursements entraîne des incitations de plus en plus
381 importantes à l'acquisition d'assurances complémentaires. Le gouvernement attaque
382 les mutuelles qui permettent à la protection sociale complémentaire d'échapper au
383 marché. Le SNES condamne la taxation qui pèse sur les mutuelles et donc sur les
384 malades, et s'ajoute aux reculs du régime obligatoire. Comment la mutualité peut-elle
385 mieux jouer son rôle d'acteur de santé solidaire, comment préserver ce champ de
386 l'économie sociale face aux assureurs à but lucratif ?

387 **4.2.2.1** Pour une autre politique de santé. À travers les Agences Régionales de Santé,
388 c'est l'État qui pilote. Le SNES a dénoncé un manque de démocratie dans leur
389 fonctionnement et une vision comptable du secteur sanitaire, dont la mauvaise
390 organisation génère surcoûts et mauvaise qualité. L'hôpital public peine à remplir ses
391 missions sous la houlette de la T2A ; les cliniques privées s'approprient les actes les
392 plus lucratifs ; des structures de proximité ferment.

393 **4.2.2.2** Revoir l'organisation du système pour le rendre efficace et de qualité. Il faut
394 un vrai « parcours de santé » autour du médecin généraliste revalorisé. Des pistes :
395 revoir le paiement à l'acte et la formation continue, développer le salariat, le travail
396 avec les autres professionnels, développer des maisons de santé... des mesures pour
397 lutter contre les déserts médicaux : refus de conventionnement dans les zones
398 surmédicalisées ? Pas de fermeture systématique d'hôpitaux et maternités de
399 proximité, mais réfléchir aux besoins avec les professionnels et la population. La
400 politique du médicament doit être revue (transparence, contrôle public, recherche
401 indépendante), les avancées de la loi sont insuffisantes.

402 **4.2.2.3** Développer la prévention (éducation à la santé, médecine scolaire et
403 médecine du travail...), agir pour des politiques environnementales, lutter contre les
404 crises sanitaires. L'accès à la contraception est un enjeu majeur : accès à toutes les
405 contraceptions avec remboursement intégral, prise en charge directe des consultations
406 et ordonnances des mineures par la Sécurité sociale. L'accès à l'avortement est mis en
407 danger par la fermeture programmée de centres IVG...

408 **4.2.3 Perte d'autonomie/handicap**

409 Le SNES exige un droit universel à compensation de la perte d'autonomie et du
410 handicap, inné ou acquis, sans condition d'âge, pris en charge par la solidarité
411 nationale dans le cadre de la sécurité sociale.

412 **4.2.3.1** Le gouvernement voulait réformer l'APA, diminuer le nombre de bénéficiaires,
413 imposer une assurance privée obligatoire à 50 ans sortant de la solidarité collective le

414 financement du reste à charge. Aucune amélioration des normes d'encadrement dans
415 les EHPAD, ni de la qualité des prestations n'était prévue. Les réactions unitaires du
416 monde syndical, mutualiste, des associations et d'élus ont fait barrage à ce projet mais
417 les problèmes demeurent.

418 **4.2.3.2** LA CNSA est dédiée à la prise en charge de l'autonomie des personnes âgées
419 et des personnes handicapées. Ses missions pourraient préfigurer une instance
420 nationale veillant à l'égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire ; son statut
421 devrait alors être redéfini et transformé, ses instances d'administration et d'orientation
422 ouvertes aux usagers.

423 **4.2.3.3** La perte progressive d'autonomie liée à la maladie ou à la sénescence ne
424 requiert pas un mode de financement nouveau mais, dans le cadre de la solidarité
425 nationale, d'établir une contribution proportionnée aux facultés de tous, assise sur
426 tous les revenus et progressive.

427 • **4.3 Les retraites**

428 **4.3.1** Les retraites, choix de société, sont devenues un des signaux majeurs envoyés
429 aux marchés pour manifester la conformité au dogme : le débat est refusé sur le
430 contenu des réformes, leur portée sociale, les décalages d'âge ahurissants, et des
431 mesures brutales imposées. Le SNES a condamné la loi Fillon encore aggravée
432 (passage accéléré aux 62 ans) et refuse tout allongement. Il rappelle son exigence de
433 maintien de l'âge de référence de départ à 60 ans. Les salariés ayant débuté jeunes ou
434 au travail pénible en sont les premières victimes mais les dispositions spécifiques
435 mises en avant auront peu d'effets. Le problème des petites retraites et des retraites
436 des jeunes générations est devant nous. Les carrières complètes seront de plus en
437 plus limitées à la fraction masculine du noyau le plus protégé du salariat, lui-même en
438 voie de réduction. La prise en compte des années d'études **post-bac**, formation et
439 précarité est indispensable. Le SNES confirme ses mandats de lutte contre les
440 inégalités hommes/femmes.

441 **4.3.2** Financement : des ressources socialisées pour des objectifs communs. La
442 convergence public/privé doit permettre pour tous des prestations définies, un âge de
443 référence (à partir duquel des situations spécifiques peuvent s'organiser), à l'opposé
444 du projet de comptes notionnels (cotisations définies et individualisation). Le SNES
445 s'oppose à une fusion des régimes. L'enjeu est la confiance des générations actives qui
446 financent les pensions dans le système par répartition ; sinon les financements privés
447 seraient appelés à jouer un rôle accru, générant injustices et désordres financiers.

448 • **4.4 Pour une politique familiale ambitieuse**

449 **4.4.1** Le SNES refuse toute diminution du congé maternité, exige son extension à 26
450 semaines et l'allongement du congé de paternité/second parent (le rendre
451 obligatoire ?) ; est favorable au partage du congé parental entre les parents. Il refuse
452 la mise sous condition de ressource systématique des prestations, à l'encontre de la
453 solidarité horizontale. Il est favorable aux allocations familiales dès le premier enfant.
454 Se pose la question de la forfaitisation des allocations familiales et celle de leur
455 imposition.

456 **4.4.2 Service public petite enfance**

457 Le SNES confirme ses mandats : construction de crèches publiques avec un
458 encadrement qualifié suffisant ; formation améliorée des assistantes maternelles avec
459 trois enfants pris en charge au maximum ; revendique un service public de la petite

460 enfance jusqu'à 6 ans englobant l'école maternelle avec accueil dans de bonnes
461 conditions des enfants à partir de 2 ans.

462 • 4.5 Droit au logement pour tous

463 Le SNES exige un logement décent pour tous ; respect de la loi DALO, construction de
464 logements sociaux, lutte contre la spéculation immobilière, réquisition de logements
465 ou bureaux vacants... Il demande l'encadrement des loyers pour lutter contre les
466 hausses et l'augmentation des crédits du SAMU social pour l'hébergement d'urgence.

467

468 5 . POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ

469 • 5.1 Un contexte en rupture

470 La crise favorise la montée des idées d'extrême droite alimentées par les discours et
471 pratiques xénophobes du gouvernement. Le discours de Grenoble, désignant des
472 groupes sociaux comme boucs émissaires marque une étape dangereuse. Le SNES
473 lutte contre le racisme, l'intolérance, les intégrismes, l'homophobie qui s'affichent de
474 plus en plus et s'élève contre les tentatives de revisiter l'Histoire. Il exige le respect de
475 la liberté d'expression. Notre projet d'un collège et d'un lycée pour tous ne distingue
476 pas les élèves selon des considérations sociales ou des communautés réelles ou
477 supposées. Nous refusons la fragilisation d'une partie du public scolaire par
478 l'institution, des attaques sociales remettant en cause le droit à l'éducation pour tous.
479 Le SNES affirme sa détermination à lutter contre ces dérives. Il se bat pour que, face à
480 la crise, l'État assure l'efficacité des droits à l'éducation, au logement, ou aux soins.

481 **5.1.1 Les lois répressives et sécuritaires** se sont accumulées L'indépendance de la
482 justice mise à mal, les missions des juges pour enfants affaiblies, l'ordonnance de
483 1945 sur la justice des mineurs atteinte, la réforme de l'hôpital psychiatrique
484 dessinent une société contraire à nos valeurs. Le SNES réaffirme que la sûreté est un
485 droit, qui passe par une justice indépendante, une politique de prévention et des
486 réponses éducatives. Il demande l'abrogation des lois répressives, la fermeture des
487 centres fermés et des établissements pénitentiaires pour mineurs. Il se bat pour la
488 suppression des fichiers, la biométrie, mirage d'une sécurité technologique.

489 **5.1.2 La laïcité ~~attaquée~~ : une valeur républicaine**

490 ~~Le SNES réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal, et~~
491 ~~considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation~~
492 ~~des missions de service public et laïque.~~

493 ~~Il rappelle aussi sa demande d'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-~~
494 ~~Moselle et son opposition à toute remise en cause de la laïcité par le biais du cadre~~
495 ~~européen. La « laïcité positive » de N. Sarkozy a donné une connotation négative aux~~
496 ~~principes de la laïcité. Le SNES dénonce l'instrumentalisation politicienne et~~
497 ~~tendancieuse de la laïcité et demande l'abrogation du décret sur l'accord « Kouchner-~~
498 ~~Vatican ». Le SNES s'oppose à toutes tentatives des groupes de pressions politiques,~~
499 ~~patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires pour instaurer une~~
500 ~~histoire, une philosophie ou une économie officielles au travers des programmes.~~

501

502 Le SNES rappelle que la loi de 1905, « loi de séparation des Eglises et de l'Etat » dont
503 les premiers articles stipulent que la République « assure la liberté de conscience,
504 garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne salarie ni ne

505 subventionne aucun culte », fonde la laïcité sur une triple exigence :

506 1 - celle de la liberté de conscience qui ne se réduit pas à la liberté religieuse ;

507 2 - celle de l'égalité de tous les citoyens quelle que soit l'option spirituelle choisie par

508 chacun (croyance, athéisme, agnosticisme, etc.) ;

509 3 - celle de la défense et de la promotion du bien commun contre toute forme de

510 cléricalisme, c'est-à-dire contre toute tentative d'imposer tel intérêt particulier - qu'il

511 soit religieux, politique, économique, etc., - au détriment de l'intérêt général.

512 Le SNES tient à préciser que la laïcité n'est donc pas une opinion, mais un principe

513 politique indiscutable au fondement de notre République et, plus universellement, au

514 coeur de toute démocratie digne de ce nom. Aussi le SNES appelle à amplifier le

515 combat :

516 - pour contrer les dangers de contournements de la loi de 1905 préconisés par la

517 commission Michelon;

518 - pour empêcher toute remise en cause de la laïcité par ceux-là même qui exercent

519 une fonction dans une institution de la République, ou par le biais du cadre européen ;

520 -pour promouvoir une société authentiquement laïque, c'est-à-dire une société fondée

521 sur la tolérance et l'esprit critique, et dans laquelle nul groupe, nulle communauté ne

522 doit avoir la possibilité, de fait ou de droit, d'imposer ses options idéologiques,

523 économiques ou politiques particulières à l'ensemble de la communauté politique.

524 C'est pourquoi le SNES :

525 1 - réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal, et considère que

526 les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions

527 de service public et laïque;

528 2 - s'oppose à toute tentative des divers groupes de pression (politiques, patronaux ou

529 religieux) visant à influencer les programmes scolaires pour instaurer une histoire, une

530 philosophie ou une économie officielles ;

531 3 - demande l'abrogation :

532 a/ du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle;

533 b/ de la loi Debré de 1959 (qui rend possible le financement d'établissements

534 privés qui répondraient à des besoins scolaires) ;

535 c/ de la loi Carle qui, au nom d'une pseudo parité, oblige les communes à

536 financer les établissements privés hors de leur territoire;

537 d/ du décret sur l'accord " Kouchner-Vatican" qui vise à reconnaître

538 systématiquement les titres et les diplômes attribués par les universités catholiques;

539 4 - propose que soit ouverte rapidement une réflexion interne sur une éventuelle

540 constitutionnalisation de la loi de 1905, et que les éléments soient portés à la

541 connaissance des syndiqués.

542

543

544 • **5.2 Propositions et revendications**

545 **5.2.1 Pour une justice conforme à un État de Droit, contre une justice bafouée**

546 La politique du chiffre s'exerce contre les citoyens et ignore la justice. Le service public
547 de la police et de la gendarmerie doit rester sous le contrôle vigilant d'une justice de
548 droit.

549 L'accumulation de réformes et de pressions politiques sur les magistrats montrent une
550 volonté de renforcement du contrôle sur le parquet et les juges d'instruction ou une
551 utilisation populiste de la justice. Le SNES se bat avec les syndicats de la FSU pour la
552 protection de la vie privée, contre une société de surveillance, pour une justice égale
553 pour tous, indépendante.

554 **5.2.2 Pour une politique qui considère les jeunes comme une richesse et non** 555 **comme un danger**

556 Les discours stigmatisants, la politique calamiteuse en matière de logement ou
557 d'emploi, la relégation « dans les quartiers », l'actuelle politique migratoire,
558 l'instrumentalisation des faits divers qui donnent prétexte à des mesures répressives,
559 touchent durement certaines catégories de jeunes. À cela s'ajoutent la mise en place
560 de fichiers scolaires dangereux et les projets récurrents pour trier les jeunes et enfants
561 « potentiellement dangereux ». La jeunesse est un atout. Le SNES rappelle la
562 nécessité d'une politique sociale envers la jeunesse et son refus d'une politique de
563 fichage et de tri social.

564 **5.2.3 Pour l'égalité effective des droits, contre la persistance des inégalités,** 565 **des discriminations**

566 Le SNES se bat pour l'égalité des droits pour tous et rejette toute différence de
567 traitement sur des critères ethniques ou religieux autant que les « réponses »
568 communautaristes. La lutte du SNES contre les discriminations est prioritaire. Il faut
569 développer les conditions de réussite scolaire, professionnelle et sociale. La politique
570 de la ville doit assurer la mixité sociale, le droit au logement pour tous et le
571 développement des services publics, en milieu urbain ou rural.

572 Un module de formation sur toutes les discriminations (incluant obligatoirement la
573 dimension du genre et les lgbtphobies) doit exister dans la formation initiale de chaque
574 personnel et dans chaque académie en formation continue. Le ministère doit afficher
575 et développer sa politique de lutte contre les discriminations, notamment en
576 reconnaissant les parents sociaux et en leur octroyant le congé parental, la
577 transformation du congé de paternité en congé du second parent, et le congé de
578 présence parentale.

579 **5.2.4 Défendre les personnels sur le terrain et leurs droits, contre les** 580 **discriminations syndicales**

581 Si le statut de la Fonction Publique reste protecteur, le SNES dénonce les
582 discriminations syndicales invisibles, liées souvent au chef d'établissement. Le projet
583 de loi sur l'évaluation accentue les dérives. Le SNES dénonce ces attitudes et assure
584 les collègues de son soutien. Il combat la répression des mouvements sociaux et à
585 l'encontre des militants syndicaux et participe, dans un cadre unitaire, à la défense de
586 ces militants.

587 Il poursuit son action revendicative en s'appuyant aussi sur le droit et dénonce la
588 remise en cause de droits issus du statut général de la fonction publique. L'assistance
589 aux personnels doit être une priorité et ne peut se concevoir que dans un rapport
590 étroit à la politique générale du syndicat.

591 Le SNES demande qu'un véritable statut des élus du personnel dans la Fonction

592 Publique soit créé.

593 • **5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme,**
594 **la xénophobie d'État**

595 **5.3.1** Le SNES se bat à tous les niveaux et dans le cadre de collectifs pour le respect
596 de l'égalité et le développement des solidarités, meilleure réponse à la banalisation du
597 racisme et de la xénophobie d'État. Il est engagé dans le combat contre l'intolérance,
598 contre la volonté de formatage de l'individu, la volonté intégriste, sexiste et
599 homophobe d'influer sur les programmes et la vie de chacun.

600 Le combat du SNES pour la paix, notamment dans le cadre de « Éducateurs pour la
601 paix » doit s'intensifier.

602 **5.3.2 Développer les mobilisations pour la régularisation de tous les Sans-**
603 **papiers**

604 L'action de RESF, la grève des travailleurs sans papiers, ont changé le regard sur
605 l'immigration. Le vote du Sénat pour le droit de vote des étrangers non
606 communautaires aux élections locales, soutenu par une majorité de Français, est aussi
607 un appui. Dans le cadre des collectifs, le SNES s'engage contre les dernières lois sur
608 l'immigration qui aggravent encore la situation des étrangers. Il participe aussi à la
609 plate-forme commune « pour la régularisation des travailleurs sans papiers et l'égalité
610 de traitement entre Français et étrangers dans les études comme au travail ». Il
611 affirme à nouveau son exigence de régularisation de tous les sans-papiers.

612

613 **« Droits des Femmes »**

614 Les revendications syndicales en termes de droits des femmes s'inscrivent dans
615 l'action syndicale. De la carrière dans le second degré à la mise en place d'une
616 véritable éducation à l'égalité filles garçons, en passant par l'accès de toutes à la
617 contraception et l'avortement libres et gratuits, le SNES doit agir pour permettre une
618 égalité réelle des personnels et des élèves. C'est un enjeu primordial dans une société
619 encore marquée par des discriminations envers les femmes : temps partiel imposé,
620 salaires inférieurs, orientation sur des métiers dits « féminins », sexisme ordinaire,
621 baisse des moyens au service public hospitalier et de petite enfance...

622 Le SNES revendique notamment :

- 623 • une vraie prévention des grossesses non désirées, des IST et des MST pour les
624 élèves, au-delà de la mise à disposition de préservatifs ;
- 625 • l'application immédiate et le renforcement de la loi sur les violences votée en
626 juillet 2010 ;
- 627 • des mesures coercitives pour les entreprises et les services publics qui
628 n'appliquent pas l'égalité des salaires femmes/hommes à même niveau de
629 recrutement et de travail ;
- 630 • un bilan chiffré des carrières des femmes et des hommes dans la fonction
631 publique et de réelles mesures pour réduire les inégalités existantes ;
- 632 • la prise en compte dans la formation des personnels de l'enjeu de l'éducation à
633 l'égalité filles/garçons, et dans les programmes de la construction sociale du genre.